

LA VILLE DE CONCARNEAU

(Sud Finistère, 20 000 habitants)

Recrute par voie contractuelle un(e)

AGENT CHARGE DE L'ENTRETIEN ET DE LA CREATION EN ESPACES VERTS (H/F)

**CDD à temps complet du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2023
(Poste de catégorie C - cadre d'emploi des adjoints techniques)**

Au sein de la Direction des services techniques et placé sous la responsabilité du responsable du service Espaces Verts, vous assurerez l'entretien et la création des espaces verts de la ville.

Missions principales :

- Effectuer l'entretien de l'ensemble des espaces verts de la ville (tonte, désherbage, taille),
- Participer aux travaux de créations paysagères (plantation d'arbres, de vivaces et graminées, tuteurage, paillage),
- Gérer les massifs arbustifs, vivaces, annuelles/bisannuelles incombant à l'équipe (préparation du sol, plantation, arrachage, arrosage manuel, paillage),
- Prévoir la sécurisation des chantiers,
- Gestion de l'arrosage automatique ou manuel suivant les besoins de la végétation,
- Arrosage, surveillance, entretien du fleurissement, ainsi que des arbres nouvellement plantés.

Missions secondaires :

Utilisation de l'unité de tonte en l'absence du conducteur principal,
Polyvalence sur l'ensemble des activités du service et sur tous les secteurs de la Ville en fonction des qualifications requises,
Mission de bûcheronnage.

Profil souhaité :

- Expérience sur un poste similaire souhaitée
- Formation dans le domaine du paysage, en espaces verts CAP/BEP/BAC PRO travaux paysagers
- Permis B
- Connaissance en botanique et reconnaissance de la flore spontanée,
- Connaissance des travaux paysagers
- Prise d'initiative sur le terrain
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

Date limite de candidature le 31 décembre 2022

Adresser CV, lettre de motivation et dernier arrêté de situation administrative à :

Monsieur Le Maire de Concarneau

Place de l'hôtel de ville - BP 238 - 29182 CONCARNEAU cedex

ou candidature en ligne : <https://mesdemarches.cca.bzh/>

Renseignements complémentaires : Direction des ressources humaines - rh.competences@cca.bzh

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle